



FORMATION AGENT DE SÉCURITÉ

Module « palpation »

Programme de la formation

- Enseignements théoriques sur la palpation de sécurité.
- Condition d'habilitation et d'agrément des agents.
- Inspections visuelles et fouilles de bagages à main.
- Palpations de sécurité.
- Risques liés au public.
- Techniques de recherche d'objets.
- Comportement à adopter en cas de découverte d'objet illicite.
- Autres notions réglementaires.
- Crime et délit flagrant.
- Légitime défense.
- Obligation d'assistance à personne en danger.
- Enseignements pratiques sur la palpation de sécurité.
- Exercices de palpations.
- Inspections visuelles de bagages à main.

✓ OBJECTIFS

- Être capable d'effectuer des palpations de sécurité dans le cadre réglementaire.
- Assurer le respect des personnes dans un contexte particulier.
- Maîtriser les gestes techniques.

✓ PUBLIC CONCERNÉ

Personnes des entreprises de surveillance et de gardiennage et membres des services d'ordre affectés à la sécurité des manifestations à caractère sportif, récréatif ou culturel.

✓ STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique.
- Formation pratique.

✓ PRÉ-REQUIS

Être titulaire du CQP APS.

✓ DURÉE

14 heures.

✓ NOMBRE DE STAGIAIRES

10 maximum.

✓ SANCTION/DIPLÔMES

Attestation de formation A.I.FOS.